

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2026

RÉTABLIR L'EXEMPTION D'IMPÔT POUR LES PRIMES ACCORDÉES PAR
L'OBTENTION DE LA MÉDAILLE HONORIFIQUE DU TRAVAIL - (N° 2790)

Commission	
Gouvernement	

N° 13 (Rect)

AMENDEMENT

présenté par

Mme Lejeune, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex,
M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière,
Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,
M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard,
Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney,
M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud,
M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul,
Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel,
Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2037.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, le groupe LFI souhaite rappeler l'hypocrisie du groupe UDR qui se présente avec ce texte comme le défenseur des travailleurs mais qu'il y a encore moins de 3 mois, attaqué le caractère obligatoirement chômé du 1er Mai.

Le 1er Mai en tant que journée internationale de lutte des travailleurs est le fruit de plus d'un siècle de luttes sociales.

Les récentes tentatives visant à remettre en cause son caractère obligatoirement chômé constituent une attaque contre une conquête sociale fondamentale. Depuis 1886, il symbolise le mouvement

pour la réduction du temps de travail, l'amélioration des conditions d'emploi et la reconnaissance des droits sociaux.

Dans la même lignée que la Macronie, l'extrême droite prétextant le volontariat des travailleurs et la défense de l'artisanat a voulu imposer une loi de régression sociale. Or, le volontariat en entreprise n'existe pas, le lien de subordination étant inhérent au contrat de travail.

Depuis 2015 déjà, la "loi Macron" incite les salariés à travailler le dimanche, jour auparavant de repos, désormais banalisé et dont la majoration a quasiment disparu. Le 1er mai férié est aujourd'hui la seule exception à la règle d'exploitation continue du salarié. Ce sont 1,5 millions de salariés qui étaient menacés par cette attaque. On mesure l'hypocrisie de prétendre honorer le travail tout en cherchant à banaliser la seule journée de l'année explicitement consacrée aux droits et luttes des travailleurs.

Aux côtés du mouvement social, la France insoumise s'oppose toujours aux offensives menées par le patronat et ses supplétifs de la macronie comme de l'extrême droite. Le 1er mai restera chômé, férié, libéré pour les travailleurs qui manifestent ensemble dans le monde entier et exigent des conditions de travail et de vie dignes.